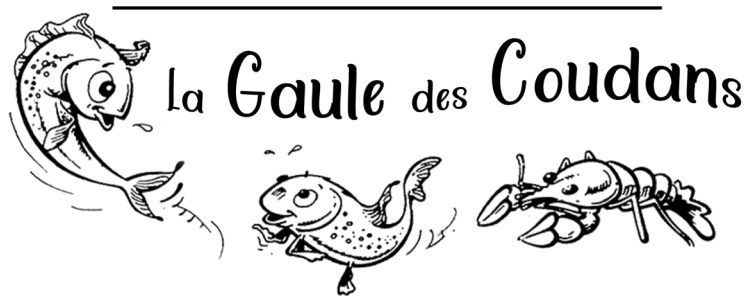
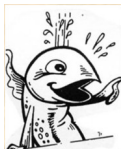


Bulletin d'information





LA GAULE DES COUDANS

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Siège social : Mairie de St Thibaud de Couz
65 route des Rat-Patron, 73160 St Thibaud de Couz

Site internet : www.gaulescoudans.fr

Courrier et administratif : chez Michel David
587 B route du Freney, 73160 Saint Sulpice

mail : gaulescoudans@gaulescoudans.fr

Conseil d'administration 2024 :

Président	Michel DAVID	St Sulpice	06 45 38 55 06
Vice-président	Georges BORDELLIER	St Thibaud	06 99 94 30 95
Trésorier	Olivier BERTHELET	St Christophe	06 87 24 38 29
Secrétaire	Sylvie TIEULENT	St Cassin	06 11 88 59 60
Secrétaire	Robert DELTEIL	Jacob Bellecombette	06 18 98 11 64
Membres	Henri RAT-PATRON	St Thibaud	
	Jean Pierre DENARIE	Vimines	
	Roger MISERY	Pugny-Chatenod	
	Marc QUIDOZ	St Thibaud	
	Guy VINCENT	Chambéry	
	Patrick BRUN-PICARD	St Thibaud	
	Gérard CHINARDET	La Motte-Servolex	
Membre junior	Loïc JIMENEZ	St Cassin	06 64 45 98 87
Pêcheurs participants à titre consultatif	Roland MARTIN	St Thibaud	
	Joël CURTET	Vimines	
	Benjamin SIMOND-COTE	St Thibaud de Couz	
	François RAT PATRON	St Thibaud de Couz	
	Sylvain BILLOT	La Motte-Servolex	

Gardes particuliers assermentés en 2024:

Jacques MARTIN	06 62 59 96 95
Bernard CHOUVENC	06 28 34 39 80
Patrick BERARD	06 01 76 93 78

Bulletin n°42, mars 2025. Ce bulletin est tiré à 750 exemplaires.

Réalisation : Michel David, Robert Delteil, Georges Bordellier, Sylvie Tieulent.
Corrections et approbation : Michel David, Georges Bordellier, Olivier Berthelet.

Photos rivière ou lac : Maryse Martin, Sylvain Billot, Georges Bordellier.

Dessins et logo : H. Rouma, enfants participant au concours de dessin.

Photos captures : Gaule des Coudans et ses adhérents.

Extraits de l'étude alevinage : Fédération départementale de Savoie, Damien Proner.



Le mot du président

Amis pêcheurs,

Nous avons eu le plaisir, en cette année 2024, de bénéficier d'une météo favorable à la bonne santé de notre rivière. Contrairement aux années précédentes, aucun sauvetage de truites n'a été effectué en 2024. Pourvu que ça dure...

Dans la série des bonnes nouvelles, nous avons reçu les conclusions de l'étude de la Fédération de Savoie réalisée sur nos alevins fluoromarkés. La Fédération a validé notre « savoir-faire » et donne un avis favorable à la poursuite de notre méthode de reproduction.

*Cette année a également vu le succès du concours de dessins organisé par la Gaule des Coudans. De nombreux enfants de tous âges ont participé et chacun d'entre eux s'est vu remettre un prix.
Cette année 2025, nous organisons un concours de photos avec pour thème « la rivière » alors à vos appareils !!! (des précisions dans ce bulletin)*

*C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, en septembre, le décès d'**André Pédron**, adhérent de la première heure à notre association de pêche.*

Nous avons souhaité lui rendre hommage dans ce bulletin.

Je veux remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication. Sans eux rien ne serait possible.

Merci également à tous nos adhérents pour leur fidélité.

*Bonne saison à tous,
Cordialement,*

Deuil



Monsieur André Pédron,

Dédé a été membre de la Gaule des Coudans depuis sa création en 1981.

Passionné par l'halieutique et par la nature, il a beaucoup donné de son temps à l'association notamment en tant que membre du conseil d'administration et « animateur » de notre activité pisciculture.

Fidèle à son image, il est parti discrètement au début de l'automne dernier mais nous aurons maintes occasions d'évoquer son souvenir au travers de nos discussions.





J'ai rencontré Dédé Pédron à l'automne 2017 lors d'une réunion à la maison de la pêche, avec les bénévoles.

J'avais pris ma carte de pêche cette année-là, pour la première fois. Inutile de dire que je n'y connaissais rien mais avec une canne bon marché pour la rivière et un petit lancer pour le lac, je réussis à prendre quelques truites en évitant les écureuils, perchés dans les arbres où ma maladresse m'entraînait.

J'avais été surprise d'être invitée à cette rencontre, essentiellement composée d'anciens membres habitués.

Gentiment accueillie, je me mêlais aux différents groupes. L'un d'entre eux entourait Dédé, à son écoute. C'était intéressant.

Je m'approchais donc, un « *Bonjour Monsieur* » respectueux aux lèvres...

« *Pas Monsieur ! Dédé ! et tu me tutoies !* » me dit-il en souriant.

Depuis ce moment sans pour autant dire qu'il me prit sous son aile, il devint quand même une sorte de mentor. Il aimait transmettre et j'en avais bien besoin !

Il ne m'a pas appris à pêcher et fort heureusement d'autres s'y sont laborieusement employés, mais il m'a appris la rivière, les frayères, l'alevinage, la croissance des truites, les différentes techniques d'études. Je n'ai pas toujours tout compris : emporté par sa passion, Dédé pourrait discourir des heures. Il m'arrivait d'avoir du mal à suivre.

Dédé, c'était une encyclopédie : il savait tout, sur tout. Ses connaissances ne se limitaient pas à l'halieutique : histoire, géographie, culture générale... C'était un personnage.

Un vieux de la vieille aussi, si je puis dire. Lors de négociations parfois un peu tendues avec les instances, il était à nos côtés, s'appuyant sur des arguments à la fois issus du bon sens : connaissances pratiques anciennes acquises et des dernières avancées scientifiques spécialisées.

La dernière « cause » défendue par Dédé et notre groupe concernait la croissance des truites dans notre rivière : nous tentions d'éviter la maille à 23 sur notre secteur, sachant d'expérience que nos truites étaient déjà en mesure de se reproduire à 20. Mais nos arguments n'eurent pas le poids escompté et nous ne pûmes conserver la maille initiale, au grand dam de Dédé...

A quelques semaines près, tu aurais su, Dédé qu'une dernière étude, menée par ces mêmes spécialistes, confirmait tes dires et qu'il était enfin reconnu que nos truites ont une croissance lente mais se reproduisent à la maille que nous avons avant...

Je ne sais pas trop où tu es mais j'espère que cette nouvelle t'est parvenue. Et, intarissable comme tu es, ils ne doivent pas s'ennuyer, au paradis.

Juste te dire merci pour tout ce que tu nous as apporté...

Bilan financier 2024 Olivier Berthelet

Bilan comptable

Type	Crédits	Débites	Résultats 2023	Variations 2023-2024
Assurances		- 631	- 592	
Frais bancaires		- 63	- 61	
Impôts		- 590	- 578	
Pisciculture		- 480	- 1 013	Véto et matériel
Travaux -Réunions		- 1 610	- 3 194	Abattage arbres 2023
Communication		- 1 870	- 1770	
Cartes annuelles lac	6 800		5 970	
Cartes journée lac	4 050		3 850	
Cartes Rivière	335		386	
Ecole de pêche		- 1 000	- 980	
Empoisonnement		- 5 000	- 5 590	+ 2500 Euros poissons blancs, black et tanches
Gardiennage		- 300	- 190	
Maison de la pêche		- 1 500	- 1 250	
Fête du pain	520		190	
Saumons	18 800		18 030	
Autres frais fonction.	510			Achat matériel
Bilan exercice 2024	31 100	16 500	11 597	14 600

Solde : 14 600€



Les cartes

Les cartes de pêche sont délivrées lors de nos permanences. Voir calendrier et conditions p 18

Prix des cartes « rivière »

La Gaule des Coudans garde sa spécificité en restant le dépositaire unique pour la délivrance de ses cartes.

Le permis départemental de Savoie n'autorise pas la pêche sur notre domaine piscicole.

La demi-journée de travail reste la condition principale pour obtenir son permis de pêche et les cartes sont délivrées à l'issue de cette activité.

	TOTAL	CPMA	FD	Gaule des Coudans
Homme	78,5	41,20	32,30	5 au lieu de 27,50
Femme	35,10	19,20	10,90	5
Adolescent	21,60	6,20	10,40	5
Enfant	7€	1	3	3

Prix des cartes « rivière + lac » cumulées

Adulte homme	128,50 (réduction lac 15€)	Sans CPMA 87,30
Adulte femme	85,10€ (réduction lac 15€)	65,90
Adolescent	36,30 € (réduction lac 5€)	30,10
Enfant	9€	8

Prix des cartes annuelles « lac »

Pas d'augmentation en 2025

Adulte	65
Adolescent	20
Enfant	2



Les cartes journée lac, au prix de 10€ sont en vente chez nos partenaires :

- Proxi St Thibaud.
- Valieutic Chambéry.
- Alpes pêche Voglans.



Pêcheurs et captures

267 pêcheurs soit 155 adhérents (130 adultes, 25 ados) et 112 enfants (non considérés comme « adhérents »)

Côté rivière :
67 pêcheurs « rivière »
(58 adultes, 5 adolescents, 4 enfants)

Côté lac :
203 pêcheurs « lac »
dont 32 rivière et lac
(85 adultes, 27 adolescents, 91 enfants)



Carnets de capture : 240 truites prélevées
Nombre de pêcheurs : 67 dont 12 « no kill »,
56 carnets rendus.

De 23 à 30 cm	197
De 30 à 40 cm	42
De 40 à 50 cm	1





Lac de la Pisserotte

La pêche est ouverte toute l'année au lac de la Pisserotte, sauf s'il est gelé.

C' est un lac **privé** réservé exclusivement aux pêcheurs qui possèdent notre carte « lac »

Les prises sont limitées à 2 poissons à taille réglementée (salmonidés : 25cm. black-bass : 30 cm) par jour et par pêcheur. Elles sont personnelles et ne peuvent être transmises à un autre pêcheur.

Le pêcheur, en possession de 2 black-bass ou salmonidés doit donc cesser la pêche de ces espèces. Toutefois, une ligne légère pour la friture est tolérée.

Les prises autres que petite friture ne doivent pas être conservées en bourriche. Il est interdit d'appâter.



La pêche des **carpes amour** est interdite. Ces beaux poissons sont nos alliés pour nettoyer le lac.

Perches « soleil » et brochets sont indésirables et doivent être tués sitôt pris, quelle que soit leur taille.

S'il vous arrive de prendre un brochet, merci de nous le signaler, nous souhaitons en effet avoir une idée de l'importance de leur population.

Le lac a été régulièrement empoisonné en 2024 :

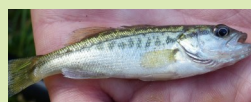
- 400 kg de truites « portion »,
- 120 kg de truites de plus d'1,5 kg,
- 80 kg de saumons de fontaine,
- Et livrés en janvier 2025 (commande 2024)*
- 300kg de poissons blancs
- 20kg de black-bass.
- 40kg de tanches



Tout pêcheur se doit de connaître les différentes espèces de poissons afin d'éviter les confusions (confondre les jeunes **black-bass (1)** et les **gardons** de friture (2) par exemple).

Nous demandons aux parents d'être vigilants car il est difficile, pour un enfant, de faire la différence...

1



2





La rivière

Domaine piscicole :

L'Hyères et ses 23 affluents de la vallée. Limite aval à 200m en amont du pont des Brilles.

Attention la date d'ouverture est décalée sur notre secteur afin de préserver les alevins.

Notre AAPPMA n'est pas réciprocaire (seuls les pêcheurs possédant la carte de pêche spécifique de la Gaule des Coudans ont le droit de pêcher sur notre domaine piscicole).

Toutefois, il est assez fréquent que des pêcheurs ayant une carte du département ne respectent pas ces limites malgré les panneaux indiquant la non réciprocaité.

Attention donc aux limites, valables aussi, bien sûr, pour nos pêcheurs qui ne doivent pas empiéter en aval s'ils ne possèdent pas de carte départementale.



Ouverture : samedi 5 avril 2025

Fermeture : dimanche 12 octobre 2025

Captures : 3 truites maximum par jour

Taille légale de capture : 23 cm

Carnet de capture :

En fin de saison, chaque pêcheur communique par mail ou courrier le bilan de sa saison de pêche **avant le 31 octobre**, à l'aide du carnet de capture qui lui aura été remis lors de la validation de sa carte rivière. Seules les truites prélevées doivent être comptabilisées. Ne pas noter les prises « no kill ».



EDMI NOTE 9
YLVAIN

Savoir-vivre et courtoisie...

- Ne garez pas vos véhicules dans un pré ou sur des récoltes,
- Suivez le ruisseau au plus près, ne coupez pas à travers champs tant que le foin n'est pas récolté,
- Utilisez les passages de clôture, refermez les parcs,
- Ne laissez aucune trace de votre passage, rapportez vos débris à la maison,
- Respectez les propriétés privées dont l'accès n'est pas autorisé.

Mais aussi :

- En cas d'anomalie, avertissez les gardes ou le président.
- En cas de braconnage ou de pollution, avertissez nos gardes et la gendarmerie (04 79 36 60 04).



La rivière

Les pluies conséquentes en 2024 nous ont permis d'éviter les sauvetages de truites que nous effectuons habituellement en période de sécheresse. Les niveaux d'eau sont restés relativement constants, sauf sur une courte période où nous envisagions d'intervenir mais la pluie est arrivée au bon moment, rendant inutile cette opération.

L'envasement de la Quillère :

Depuis plusieurs années nous constatons un ensablement important de l'Hyères au niveau de la jonction de l'ancien lit jusqu'au pont de la Quillère. Nous travaillons à trouver une solution à ce problème avec l'aide du CISALB qui nous proposera diverses solutions après étude. Une modification du cours de la rivière pourrait être une réponse à ce problème ...



Ecrevisses protégées et ... écrevisses invasives !

Le comptage des écrevisses à pattes blanches (espèce protégée) s'est déroulé le 26 août dernier. 144 écrevisses ont été recensées (47 ruisseau des Berthollet, 94 ruisseau du Chatelard et 3 sur le ruisseau des Pollet).

Ce résultat, inattendu, serait une excellente nouvelle si notre espèce protégée n'était pas menacée de disparaître en raison de l'apparition d'une souche invasive d'écrevisses américaines sur le bas de notre domaine piscicole ! Cette population progresse vite et menace l'écosystème, truites comprises. La réglementation demande leur destruction systématique. Toutefois, il ne faut pas les confondre avec l'espèce protégée. Intervenir, le cas échéant, **sur la partie basse de l'Hyères (secteur St Cassin) mais en aucune manière sur les ruisseaux.**



Concours de photos sur le thème : la rivière l'Hyères et ses affluents

Après le succès du concours de dessin proposé aux enfants en 2024, nous vous proposons un concours de photographie sur le thème de « la rivière ». Ce concours est ouvert à tous, sur trois catégories : adultes, adolescents ou enfants, qu'ils soient :

- Habitants des communes de St Thibaud de Couz, St Jean de Couz, Vimines, St Cassin ou Corbel.
- Extérieurs à ces communes, s'ils sont détenteurs d'une carte de pêche de la Gaule des Coudans.
- Ou enfants et petits enfants de nos adhérents.

Nous adresser ces photos, avec vos coordonnées, en précisant la catégorie (adultes, adolescent, enfant) sur notre adresse mail : gauledescoudans@gauledescoudans.fr

La date limite de réception est fixée au 3 mai 2025.

Les résultats du concours par catégories seront annoncés en fin de matinée, lors de la fête du pain, le 18 mai, au bourg de St Thibaud de Couz.





Pisciculture



L'activité de prise de géniteurs a pu avoir lieu cet automne après une année "sans" en 2023 (en raison des hauteurs d'eau l'année dernière, peu de géniteurs avaient été transférés et une grosse crue à la pisciculture leur avait rendu leur liberté avant que nous n'ayons pu organiser les pontes).

Une soixantaine de géniteurs ont été transférés à la pisciculture en 2024. Ils ont retrouvé l'Hyères après les pontes .

Les enfants de l'école de St Jean de Couz ont découvert nos méthodes d'alevinage.

Ils sont venus une première fois en automne observer la technique consistant à faire pondre les truites femelles et à féconder les œufs par la semence des mâles.

Il leur a été expliqué le processus d'éclosion et de croissance des alevins ainsi que l'intérêt de cette pratique.

Ils ont découvert notre petit laboratoire et son fonctionnement et sont revenus en début d'année 2025 observer les alevins dans leur « nursery ».



Evaluation de l'efficacité des modes de gestion piscicole pratiqués par la Gaule des Coudans

Depuis 2020, suite à une demande de la DDT, une étude a été engagée afin d'évaluer nos pratiques d'alevinage. La Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu a été désignée pour cette étude. De ces résultats dépendait la poursuite ou non de notre activité... Initialement, cette évaluation devait se dérouler sur trois ans mais la crise de la COVID a décalé d'un an l'étude.

Nous reprenons ici une partie du rapport réalisé par la fédération de Savoie. L'intégralité du document est téléchargeable sur notre site. **Pour préserver sa souche locale** de truite, la Gaule des Coudans réalise depuis l'hiver 1998 des **alevinages** à partir d'alevins issus de géniteurs provenant directement de l'Hyères, capturés **par pêche électrique** puis stockés provisoirement dans le bassin de la pisciculture. **Il s'agit ensuite de faire se reproduire artificiellement ces individus sauvages.** Suite à cette manipulation les géniteurs sont rendus au cours d'eau. La phase d'élevage se déroule de **l'incubation** des œufs **jusqu'au stade alevins**, soit pendant une durée comprise entre 3 et 4 mois. **Les alevins produits sont déversés dans les ruisseaux de l'AAPPMA suivant un plan d'alevinage précis.**

	2024	2023	2022	2021	2020
Combe Fournier	0	0	800	0	400
Berthollet	0	300	800	0	400
Gollet	0	300	800	0	950
Gorgeat	0	0	800	0	650
Montencôt	0	300	?	0	400

La méthode la plus appropriée pour ce genre de pratiques consiste à **différencier les alevins issus de la reproduction naturelle des alevins issus de l'alevinage grâce aux techniques de marquage.** Une des seules techniques permettant de marquer rapidement de grandes quantités de truites à des stades précoces (alevins vésiculés) est le **fluoromarquage.**

C'est le ratio entre le nombre de poissons marqués et non marqués présents dans le milieu naturel qui permet ensuite de définir l'efficacité des pratiques d'alevinage.

Des pêches électriques d'inventaires se déroulent au début de l'automne afin de prélever des alevins et/ou des juvéniles pour contrôler leur origine natale (naturelle ou alevinage). Après capture, les poissons sont endormis, identifiés, dénombrés par espèces, pesés et mesurés avant d'être relâchés. Sur chaque station un échantillon de 5 à 10 poissons est prélevé en vue d'une analyse ultérieure en laboratoire.

Combe Fournier : L'alevinage participe de manière importante à la constitution de la population de truites.

Le Bertholet : La population de truites apparaît fragile mais est fortement influencée par la gestion halieutique. Il est probable, sur le long terme, qu'en l'absence d'introduction la population se maintienne avec des densités moindres.

La Gorgeat : L'alevinage participe de manière importante à la constitution de la population de truites du ruisseau.

Le Gollet La population de truites sur le ruisseau du Gollet apparaît fragile en amont de la départementale mais fonctionnelle. Elle est fortement influencée par la gestion halieutique. Néanmoins, il est probable sur le long terme, qu'en l'absence d'introduction la population se maintienne avec des densités moindres.

Ruisseaux	Poissons échantillonnés	% alevinage
Combe Fournier	7	83%
Berthollet	15	60%
Gollet amont	11	70%
Gollet aval	11	0%
Montencôt	6	17%
Gorgeat	9	71%

En conclusion, les pratiques d'alevinage réalisées par la Gaule des Coudans sont évaluées comme importantes à perpétuer. Ces pratiques permettent de préserver la souche « locale » de truites et nécessite un savoir faire à conserver, qui pourrait s'avérer incontournable dans les prochaines décennies au regard des changements climatiques engagés. En plus de ces éléments nous insistons également sur la dimension sociale de l'opération (participation active des adhérents de l'association) mais aussi sur sa dimension pédagogique puisque l'AAPPMA invite les écoles locales au sein de la structure aquacole afin de les sensibiliser sur leurs pratiques et plus largement sur la biologie de la truite fario, espèce piscicole emblématique de notre département.



Quatre demi-journées de travail ont eu lieu au printemps sur les berges de l'Hyères et au bord du lac.

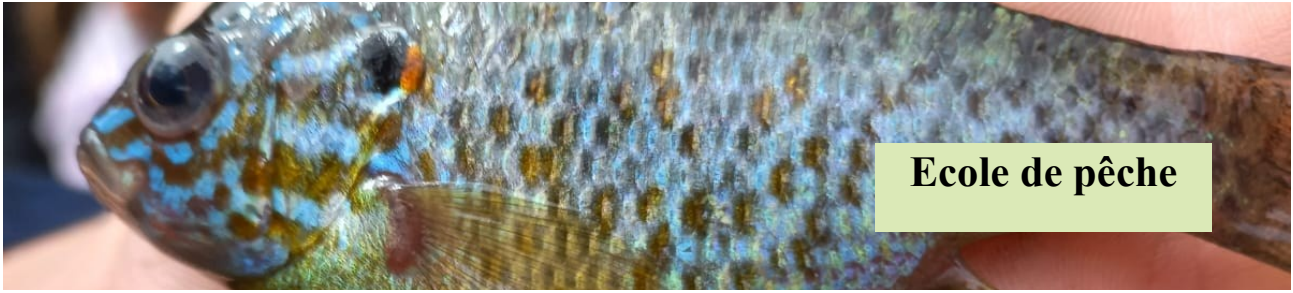
Embâcles et arbres tombés ont été dégagés sur plusieurs secteurs, notamment aux abords de la maison de la pêche, en aval de la Chapelette et aux bords du ruisseau des Bertholet.

De nombreux déchets, pots de peinture et matériaux divers ayant été jetés au Pont manqué (une fois de plus !) ont été remontés et évacués.



Quant au traditionnel repas des pêcheurs, Benjamin, aidé de François, nous a régallés de juteuses grillades, faites sur un barbecue de taille impressionnante et de frites.





Ecole de pêche

Deux groupes ont participé aux trois demi-journées de stage en mai et juin, encadrés par Damien, guide de pêche agréé des « pêcheurs chambériens », assisté de nos bénévoles.



15 enfants ont été accueillis et initiés aux techniques de pêche et à l'environnement. Cette activité est gratuite pour les enfants, mais la prestation coûte 950€ à notre AAPPMA.

Calendrier 2025

Première session :

- Mercredi 14 mai
- Mercredi 21 mai
- Mercredi 28 mai.

De 13h30 à 16h

Renseignements et pré-inscriptions : 06 11 88 59 60

Les enfants n'ayant jamais
participé sont prioritaires.

Limite d'âge : 12 ans

Deuxième session :

- Mercredi 4 juin
- Mercredi 11 juin
- Mercredi 18 juin

De 13h30 à 16h



Fête du pain et concours de dessins



La remise des prix du concours de dessins organisé cette année s'est déroulée dans une bonne odeur de diots, sur la place du village lors de la fête du pain.

Cuisinés par nos chefs avec art, tous les diots ont trouvé preneur, comme chaque année.



Ce concours de dessins était une grande première qui a eu un franc succès. Nous avons recueilli 15 dessins d'enfants âgés de 4 à 12 ans. Les lots ont été appréciés et nous tenons à remercier tout particulièrement Valieutic pour le don du premier prix, un moulinet dernière génération.



Valieutic
Valéry Roulet
1340 Avenue des Landiers 73000 CHAMBERY
04 79 69 71 27

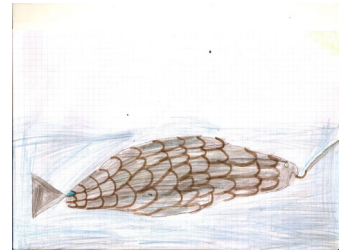
PRO PÊCHE
LA PÊCHE, C'EST ICI QUE ÇA SE PASSE

- PRO TRUITE
- PRO LARNAIS
- PRO ARPE
- PRO OUP
- PRO MOUCHE
- PRO NAUTISM



Concours de dessins 2024

Crayons de couleur, feutres, peinture à l'eau et même collage... Les enfants nous ont étonnés. Des poissons dont une carpe soleil joyeuse et très surréaliste, des brochets voraces, un pêcheur très zen au soleil couchant, les arbres, les bancs, tout y était, quelque soit l'âge (de 4 à 12 ans). Le lac à travers les yeux d'enfants ressemble bien à l'image qu'en ont les adultes, un espace privilégié, calme et parfois magique que l'on aime et où l'on est bien !





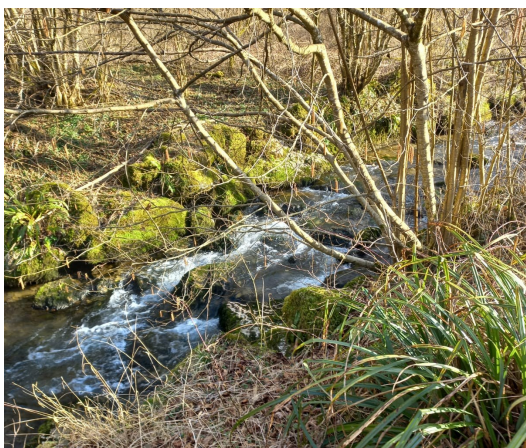
Rendez-vous 2025

**Ouverture de la pêche en rivière : samedi 5 avril.
Fermeture dimanche 12 octobre.**

Demi-journées travaux rivière

Rendez-vous à 7h à la maison de la pêche.
Constitution des équipes de 7h à 7h15.
Départ sur les chantiers à 7h15.

- **Dimanche 23 février**
- **Samedi 1er mars**
- **Samedi 15 mars (et repas des pêcheurs)**



Vente cartes annuelles de pêche rivière et (ou) lac de la Pisserotte :

Permanences le samedi, de 10 à 11h, maison de la pêche,

- **1 mars,**
- **15 mars,**
- **29 mars.**

D'autres dates ultérieures, une à deux fois par mois, vous seront proposées. Pour les connaître, voir le site ou nous contacter par mail à partir de fin mars.

Fête du pain : Dimanche 18 mai, bourg de St Thibaud

Vente de diots, résultats du concours de photographies, remise des lots.





Saumons

Saumons de Pâques

Commandes par téléphone
au 07 60 27 40 41
ou sur le site www.gauledescoudans.fr

Date limite des commandes :
6 avril, à 20 h

Distribution des commandes :
17 avril, de 14 à 19 h
à la maison de la pêche



Saumons de Noël

Commandes :
lors de la dégustation du 22/11,
Puis par téléphone au 07 60 27 40 41
ou sur site www.gauledescoudans.fr

Dégustation :

22 novembre 18h00 à 20h00,
(salle des fêtes de Saint Thibaud de Couz)

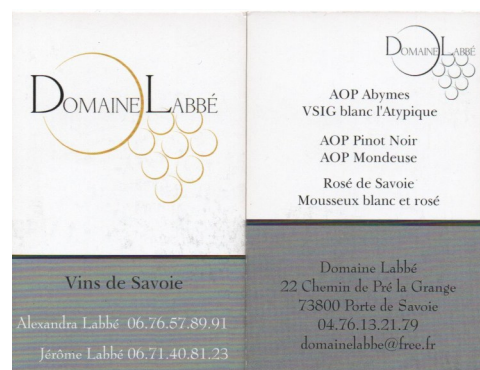
Date limite de commande :
30 novembre à 20h00.

Distribution :

- 18 décembre de 15h à 19h30 (>10 filets)
- 19 décembre de 15 à 19h30 (<10 filets)

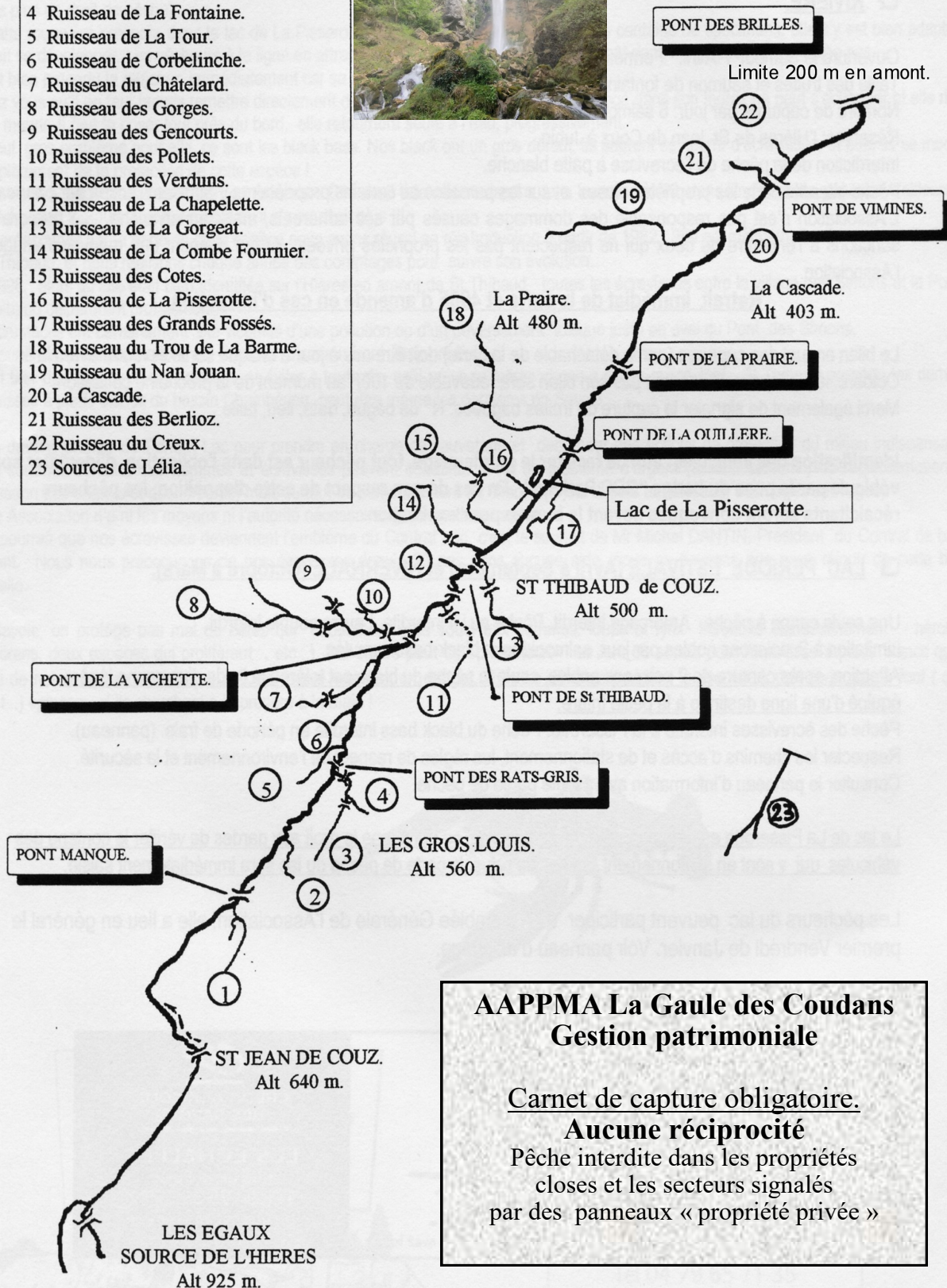
Nous remercions Monsieur Labbé qui a mis à notre disposition pour la distribution des saumons de Noël une grande remorque frigorifique durant les deux jours.

Ainsi est assuré un respect optimal de la chaîne du froid jusqu'au consommateur final.



Les ruisseaux

- 1 Ruisseau des Bertholets.
- 2 Ruisseau du Puisat.
- 3 Ruisseau du Gollet.
- 4 Ruisseau de La Fontaine.
- 5 Ruisseau de La Tour.
- 6 Ruisseau de Corbelinche.
- 7 Ruisseau du Châtelard.
- 8 Ruisseau des Gorges.
- 9 Ruisseau des Gencourts.
- 10 Ruisseau des Pollets.
- 11 Ruisseau des Verduns.
- 12 Ruisseau de La Chapelette.
- 13 Ruisseau de La Gorgeat.
- 14 Ruisseau de La Combe Fournier.
- 15 Ruisseau des Cotes.
- 16 Ruisseau de La Pisserotte.
- 17 Ruisseau des Grands Fossés.
- 18 Ruisseau du Trou de La Barme.
- 19 Ruisseau du Nan Jouan.
- 20 La Cascade.
- 21 Ruisseau des Berlioz.
- 22 Ruisseau du Creux.
- 23 Sources de Lélia.



AAPPMA La Gaule des Coudans
Gestion patrimoniale

Carnet de capture obligatoire.
Aucune réciprocité
 Pêche interdite dans les propriétés closes et les secteurs signalés par des panneaux « propriété privée »